

À retourner à la Régie de la taxe de séjour - TPM - Service Tourisme  
**avant le 10 du mois suivant** accompagné de la copie du registre du logeur.

Je soussigné(e) : .....

Adresse : .....

Code Postal et Ville : .....

Nom de l'hébergement : .....

Adresse (si différente) : .....

Courriel : .....

Déclare pour le mois de : ...../..... (mois / année)

**Nombre de nuitées** (Nombre de personnes X nombre de nuits).

① **Nuitées assujetties\*** : (Nombre de personnes assujetties X nombre de nuits)

② **Nuitées exonérées** : (Nombre de personnes exonérées X nombre de nuits)

Les personnes mineures

Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la Communauté d'Agglomération

Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire

**Nombre total de nuitées :** ① + ②

\*Article L2333-29 du CGCT - « La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la commune et qui n'y possèdent pas de résidence à raison de laquelle elles sont redevables de la taxe d'habitation. »

**À la fin de la période, vous recevrez un état récapitulatif qui vous indiquera la somme que vous aurez à nous reverser au titre de la taxe de séjour.**

**Cette somme est égale au nombre de nuitées effectuées par les clients assujettis multiplié par le tarif de taxe de séjour qui s'applique à votre hébergement.**

Date : ...../...../.....

Signature

Gagnez du temps, réduisez l'utilisation du papier et supprimez les frais postaux !  
Passez à la télédéclaration sur ordinateur, tablette ou smartphone avec

<https://tpm.taxesejour.fr>